Enquête publique.
Désaffectation et déclassement de la parcelle AC 157.

Madame la commissaire-enquêteur,

Veuillez trouver, ci-après, l'analyse de notre association « Saint-Jeannet Demain » relative à la désaffectation et au déclassement de la parcelle AC 157.

Situation au 4 décembre 2013.

AC 157 : 37 places

AC 138 : 23 places

AC 136 : 28 places

TOTAL : 88 places

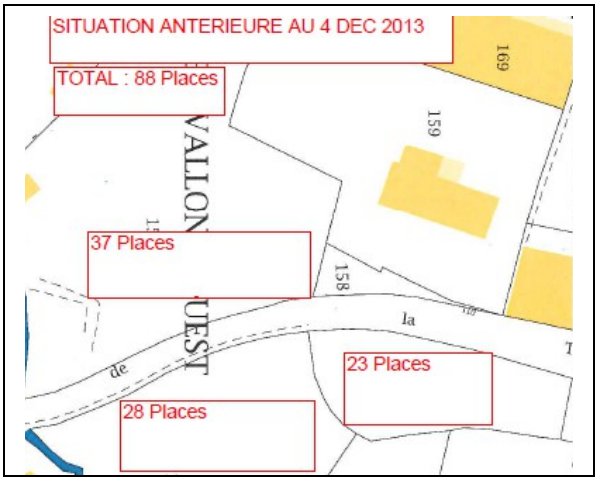

Engagement du 4 décembre 2013.
Par délibération n°8 du conseil municipal

Rappel : le PLU oblige un ratio d'une place de parking par logement.
AC 138 + AC 136 = 99 places
AC 157 : 39 places (réparties en 16 places publiques et 23 places pour les résidents)
TOTAL : 138 places (23 places résidents + 115 places publiques)

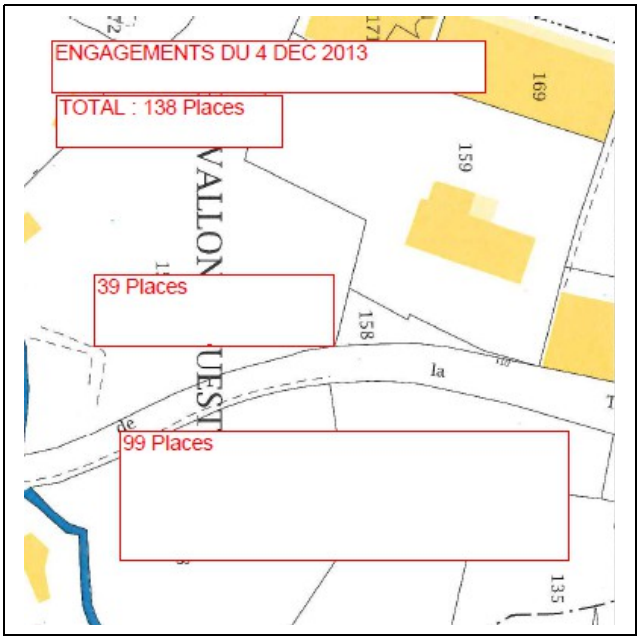

<u>Situation actuelle après cession de la parcelle AC 157 et avant la réalisation des logements.</u>

AC 138 : 23 places

AC 136 : ancienne plate-forme 26 places (2 places supprimées pour accès à la nouvelle plate-forme)

AC 136 Nouvelle plate-forme : 33 places (marquées au sol)

TOTAL : 82 places

On ne trouve donc que 82 places au lieu des 99 places promises, soit 6 places de moins que la situation avant la création de la nouvelle plate-forme.

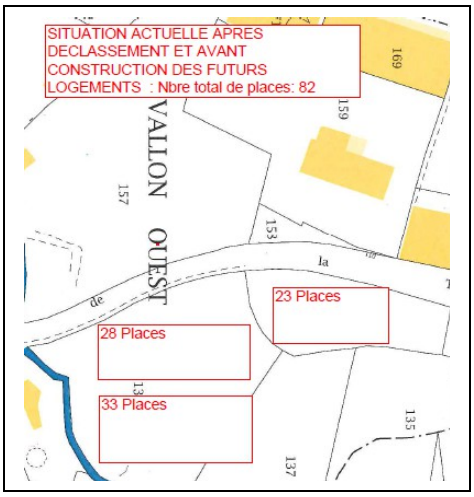

<u>Situation après la création future des logements « Les Balcons des Baous »</u>

Pour être conforme à la délibération n°8 du conseil municipal du 4 décembre 2013 il faut disposer de 138 places dont 23 places résidents attribuées aux logements créés. Or, le projet de logements présenté ne prévoyant que 23 places résidents + 16 places publiques sur la parcelle AC157, nous n'aurons au total que 82 + 23+16 = 121 places. Il y a donc un déficit de 17 places pour être conforme à la délibération du 4 décembre 2013,et <u>il n'y a plus que 10 places supplémentaires au lieu des 27 annoncées.</u>

Compte tenu du manque incontestable de places de parking au village, il est important que le nombre de places promises lors de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2013 soit respecté. La réalisation de ces places de stationnement était annoncée par Monsieur le maire, lui-même, comme « condition sine qua non de déclassement du domaine public » (voir délibération n°8 du 4 décembre 2013, ci-jointe).

Par conséquent, l'association Saint-Jeannet Demain n'est pas opposée au déclassement de la parcelle AC 157 sous réserve du strict respect de la délibération n°8 du Conseil municipal du 4 décembre 2013, et sous condition de la création de 17 places supplémentaires en plus de celles prévues actuellement dans le projet de

logements présenté et dans un lieu situé à proximité immédiate, afin de retrouver les 27 places promises dans cette délibération.

Fait à St Jeannet le 28 juin 2016,

Marie-Christiane Dey
Présidente de Saint-Jeannet Demain

Pj : Copie des pages 19,20,21et 22 du compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2013 (délibération n°8).

Saint-Jeannet Demain 409 Chemin des Trigands 06640 Saint-Jeannet
Tel : 04 93 24 77 82 saintjeannetdemain@orange.fr
http://www.saintjeannetdemain.fr